



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 22 août 2022

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 05/06.2022
Demande d'un crédit de CHF 162'000 pour équiper la piscine de panneaux solaires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 23 juin pour traiter de ce préavis.

Notre Syndic Stéphane Porzi et Monsieur Anthony Hennard, Municipal, étaient également présents et tous deux ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Messieurs Fabrice Dessaux, Marc Häfliger, Henri Haller, Denis Oggiano, Sylvain Rodriguez ainsi que l'auteur de ces lignes. Madame Sylvie Fuchs s'est excusée.

La Commission des finances juge à l'unanimité qu'il convient d'approuver ce préavis. Ce projet répond aux recommandations de la Commission consultative Climat et Durabilité et est en ligne avec la motion récemment adoptée par le Conseil communal à une large majorité. La Commission précise en outre que, selon les confirmations données par la Municipalité, l'ajout du montant en cause aux coûts effectifs de construction de la piscine sur laquelle les panneaux seront installés, porte le montant total des deux projets à une somme encore inférieure à celle octroyée par le Conseil communal dans le cadre du préavis portant sur la construction de la piscine communale. Ce projet complémentaire apporte donc une plus-value notable au projet de base sans engendrer de coûts supplémentaires par rapport à ceux votés à l'époque. Enfin ce constat reste valable en cas d'approbation de l'amendement de la commission ad hoc. Référence est faite à ce sujet au rapport de la Commission ad hoc.

La Commission relève toutefois que la durée économique de cet investissement ne justifie pas son amortissement en une seule fois. Sur la base des informations à la disposition de ses membres, elle propose donc un amortissement de 20 ans et ainsi l'amendement suivant du chiffre 4. du préavis:

4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 9'000, le solde la dernière année, après déduction de la subvention à recevoir de Pronovo.

Compte étant tenu de l'amendement proposé par la Commission ad hoc et soutenu par la Commission des finances, la Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°05/06.2022
- Entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poser des panneaux solaires sur la piscine ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de CHF 182'108 TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 9'000, le solde la dernière année, après déduction de la subvention à recevoir de Pronovo

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt